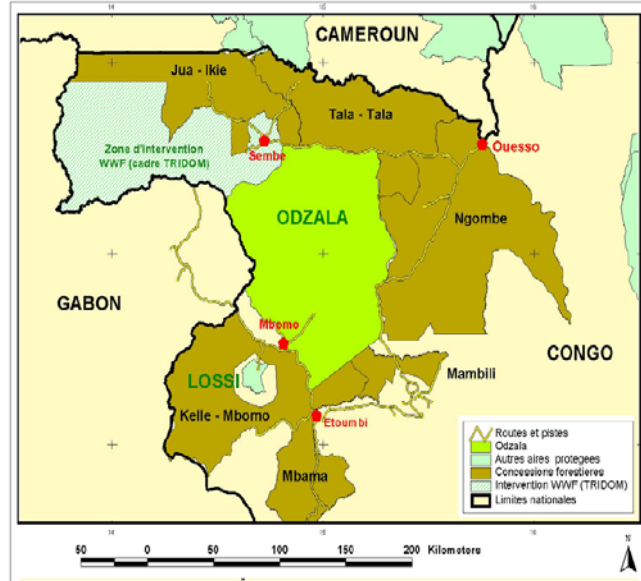


PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

Carte :



Source : plan de gestion 2010-2014

Superficie : 1 354 600 ha

Catégorie UICN : II

Label international: Man and Biosphere

Valeurs de l'AP

Type de valeurs	Valeurs identifiées dans l'AP
Valeurs de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Gorille, Eléphant, Buffle, Bongo, Hyène tachetée, Hippopotame • Vaste étendue de forêt primaire, dernières poches d'écosystème intacts capables de supporter des populations viables de grands mammifères
valeurs paysagère	Mosaïque de paysages constitués de grandes rivières, de forêts marécageuses, de salines, de clairières, de forêts à marantacées, de savanes et bosquets, de galeries forestières etc.
Valeurs culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Fête traditionnelle d'initiation à la vie d'homme (« Nzobi Likinda » chez les Mbéti, Mboko et les Kota, et « Béka » chez les Ndjem et les Bakouélé) • Fête traditionnelle de sortie officielle des jumeaux de leur lieu de naissance • Pratiques traditionnelles (bokila, ...)
Valeurs sociales	Grande diversité de plantes médicinales et alimentaires,

Type de valeurs	Valeurs identifiées dans l'AP
Valeurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du raphia et autres produits forestiers non ligneux pour l'artisanat local (nasse de pêche, etc.) • Exploitation artisanale du sel • Potentiel touristique
Valeurs éducatives	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche scientifique • Education environnementale •

Principales pressions

- **Braconnage** favorisé par la circulation d'armes de guerre, la construction de routes par les entreprises riveraines de l'AP, l'afflux des populations attirées par l'installation des miniers et forestiers et la pauvreté qui en découle
- Conversion de l'utilisation des terres par l'**agriculture itinérante sur brulis** et l'**exploitation minière artisanale** ;
- Modification de l'habitat due à la présence de **plantes envahissantes** : *Mimosa pigra* par exemple.

Principales menaces

- Pression sanitaire sur les populations de grands singes par le virus Ebola
- Exploitation forestière en expansion en périphérie du parc ;
- Réhabilitation de la route adjacente du parc qui risque de faciliter les pressions d'utilisation des ressources naturelles par les riverains;
- Risque que l'espèce envahissante *Chromoneala odorata*, actuellement présente en périphérie de l'AP, se propage aussi à l'intérieur de l'AP.

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Le parc d'Odzala a initialement été créé en 1935 sur une superficie de 126 600 ha. Deux autres aires protégées contigües à ce parc furent créées en 1955 : la réserve de faune de la Lekoli-Pandaka (60 000 ha) et le domaine de chasse de Mboko (90 000 ha). Tout ce complexe d'aires protégées se situe dans la région de la cuvette.

L'actuel parc d'Odzala-Kokoua, qui regroupe notamment ces trois aires protégées initiales a été créé par décret présidentiel N°2001-221 du 10 mai 2001, portant sa superficie à 1 354 600 ha.

Raisons de classement

Les raisons de classement mentionnées dans le décret de création sont les suivantes :

- Conservation des bassins versants tributaires des rivières Mambili, Lékoli, Kokoua lokoué, etc. ;
- Conservation de la diversité biologique ;
- Préservation des écosystèmes forestiers et de savane dans leur état naturel ;
- Promotion de la recherche développement et scientifique, du tourisme, de l'éducation à l'environnement ;
- Utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles en tenant compte des intérêts des communautés locales ;
- Protection des sites historiques et archéologiques.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

African Parks Network (APN) sous convention avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE).

Par le passé, plusieurs cadres de collaboration ont existé pour encadrer la gestion de l'AP :

- Une convention de financement établie entre l'UE (à travers le programme ECOFAC) et le Gouvernement. Ses principales attributions étaient la gestion du parc, la mise en place d'un plan de gestion, l'appui à la lutte anti-braconnage, l'intégration de communautés riveraines aux activités de gestion, la promotion de la recherche. Cette convention a été close en juillet 2010;
- Un accord de coopération entre le WWF et le Gouvernement pour la zone Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC) ;
- A l'heure actuelle, un accord cadre de gestion a été établi entre APN et le Gouvernement pour une durée de 25 ans à compter de 2010. APN s'engage à assurer: **(i)** le développement d'un mode de gestion basé sur la pleine responsabilisation des gestionnaires des sites; **(ii)** la valorisation des sites par la promotion du tourisme et de l'écotourisme en vue de la réalisation de leur autofinancement ; **(iii)** la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ; **(iv)** l'affectation des bénéfices éventuels générés au profit du développement des communautés riveraines et suivant la volonté du Gouvernement du pays.

Projets en cours sur l'aire protégée

Projets en cours à PNOK et Lossi :

- WWF depuis août 2005 jusqu'à présent (dans l'espace inter-zones).

Domaine d'intervention : lutte anti braconnage, recherche, suivi écologique.

Bailleur : CAWHFI et CBFP. Budget : 275 523 €

- African Parks Network + Leadership de conservation en Afrique (LCA) : accord de partenariat signé en 2010.

Projets antérieurs :

- ECOFAC phase 1, 2, 3 et 4.

Domaines d'intervention : lutte anti braconnage ; entretien et aménagement des infrastructures ; recherche (suivi écologique et socio-économique) ; rédactions des plans d'aménagement et du cadre institutionnel ; mise en œuvre des activités alternatives.

Bailleur : UE. Budget : 2 675 000 €. Projet clos en 2010.

Acteurs riverains de l'AP

- Exploitants miniers :
 - Core Mining pour l'exploitation de fer sur une superficie de 1 000 km²
 - Permis d'exploration aurifère dans la zone Kékélé-Olloba
- Exploitants forestiers :
 - IFO (groupe Danzer), qui détient l'unité forestière d'aménagement (UFA) de Ngombé
 - Jea Woods, qui détient l'UFA Kelle-Mbomo
 - Société Congolaise Industrielle du Bois
- Associations et ONG : APEFDS, MDM SAM, APDR, BANA MAWA, les ASDD villageois (Associations de Surveillance et de Développement Durable)
- Communautés riveraines : Mboko, Kota, Makoua, Bakouele, Ndzem

Limites de l'aire protégée

La matérialisation de la limite de l'AP est en cours. La limite est constituée de repères naturels (routes, rivières) et d'un marquage à la peinture sur les arbres datant de 2010. Ces limites ne sont pas encore bien connues des communautés riveraines. Leurs revendications foncières sont censées avoir été prises en compte dès l'élaboration du plan d'aménagement au moment où le

parc a été agrandi et a intégré la réserve de chasse de Mboko, la réserve de faune de Lokoli Pandaka et une partie de la forêt du Nord, mais dans la pratique, ces conflits fonciers persistent.

Le règlement de l'aire protégée

Le décret de création précise que le parc est purgé de tout droit d'usage et de toute forme d'utilisation pouvant porter atteinte aux écosystèmes du parc. Toutefois des dérogations sont accordées aux ayant droits des terres d'Odzala Kokoua, pour certaines formes d'utilisation des terres et des ressources biologiques qui n'ont pas d'impact négatif sur les ressources naturelles du parc (art. 4).

Aucun renouvellement et aucune attribution de nouveaux permis d'exploration ou d'exploitation de quelque nature que ce soit ne pourront être effectués à l'intérieur des limites du parc. Les permis d'exploration et d'exploitation en cours demeurent valables jusqu'à expiration de leur validité. (art. 7)

Il existe un projet de règlement intérieur qui précise le fonctionnement de l'équipe de gestion du parc, les règles de déplacement à l'intérieur du parc et les activités qui y sont interdites (art. 42 à 44).

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs du plan de gestion ci-dessous reflètent les raisons de classement citées dans l'acte de création:

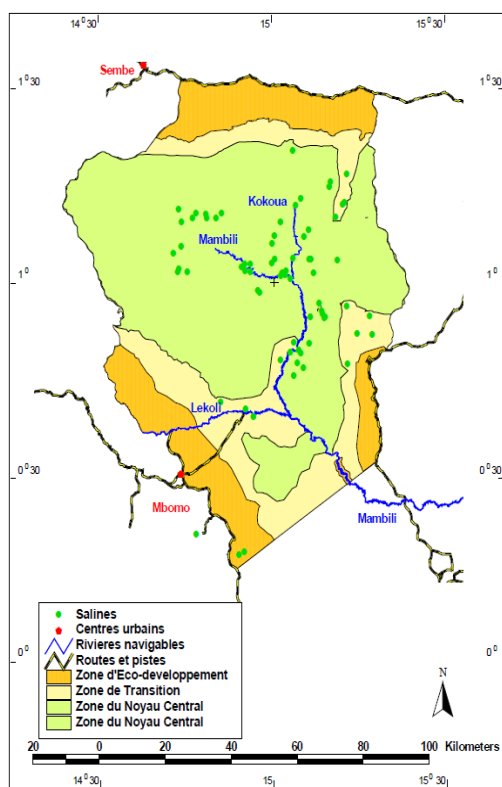
- Assurer la conservation de la biodiversité et du fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers et savaniques du PNOK ;
- Promouvoir le développement de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles au profit des communautés locales ;
- Permettre la valorisation des activités touristiques ;
- Soutenir la recherche fondamentale et appliquée ;
- Promouvoir l'éducation environnementale ;
- Assurer la bonne gouvernance et le financement durable.

Configuration de l'aire protégée

Le plan de gestion décrit la configuration souhaitée de l'AP. Elle se compose de 3 zones:

- Le noyau central, réservé à la conservation stricte où aucune activité humaine n'est permise en dehors de la surveillance et de la recherche ;
- La zone de transition, qui intègre les activités d'écodéveloppement comme l'écotourisme et la pêche, à condition de détenir le permis approprié ;
- La zone d'écodéveloppement qui se subdivise en deux secteurs :
 1. le secteur agricole/agro-forestier situé autour des villages où sont autorisées les activités de culture, d'élevage, de chasse, de pêche, de cueillette, de tourisme ;
 2. le secteur à usages multiples où sont autorisées les activités de cueillette, de chasse, de pêche et de tourisme.

Ces règles de gestion propres à chacune de ces zones ne sont pas encore effectives sur le terrain.



Source : plan de gestion 2010-2014

Plan de gestion/aménagement

Le plan d'aménagement a été validé en juin 2010 pour une période de 5 ans (2010-2014). Il a été réalisé sur la base des études socio-économiques, socio-anthropologiques, des inventaires de faune et de flore, disponibles. Entièrement dépendante de fonds extérieurs, la mise en œuvre de ce plan a été considérablement freinée suite à la clôture du programme ECOFAC en juillet 2010.

Plan de travail

Le plan de travail est réactualisé tous les 6 mois et découle du plan de gestion. Malheureusement, ce délai n'est pas respecté et les activités prévues sont difficilement mises en œuvre compte tenu de l'allocation budgétaire insuffisante et irrégulière, des problèmes liés à la démotivation des écogardes et à l'insuffisance des moyens logistiques et matériels alloués.

Suivi évaluation

Les indicateurs de suivi des résultats des actions engagées sont détaillés dans le plan de gestion. Il s'agit essentiellement d'indicateurs qui permettent de vérifier que les activités programmées ont été achevées. Mais il n'y a que très peu d'indicateurs d'impact (c'est-à-dire des indicateurs permettant de mesurer l'impact que les actions de gestion ont eu en termes de conservation de la biodiversité). Les mesures de ces indicateurs ont été présentées à chaque comité de pilotage du projet ECOFAC.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

L'équipe de gestion de l'AP se compose de 96 agents dont 31 fonctionnaires et 65 contractuels pris en charge par l'APN et le WWF (54 pour APN et 11 pour WWF). Il y avait également du personnel temporaire pris en charge par ECOFAC (3 pinassiers) et par l'Etat (1 chauffeur).

Personnel permanent :

Poste occupé	Nombre	Profil	Statut	Employeur
Conservateur	1	Ingénieur de Techniques Forestières	Fonctionnaire	Etat
Conservateurs adjoints	3	Ingénieur de Techniques Forestières	Fonctionnaire	Etat
Chef de service Finance et Matériel	1	Administrateur des SAF	Fonctionnaire	Etat
Chef de patrouille	1	Agent Technique des Eaux et Forêts	Fonctionnaire	Etat
Chef de service finance et matériel adjoint	1		Fonctionnaire	Etat
Collaborateurs	2	Secrétaire d'administration	Fonctionnaire	Etat
Ecogardes	22		Contractuel	Etat
Ecogardes	40		Contractuel	APN
Ecogardes	10		Contractuel	WWF
Représentant des partenaires	2			APN et WWF
Chauffeurs	3		Contractuel	APN
Pinassier	1		Contractuel	APN
Magasinier	1		Contractuel	APN
Gardiens	3		Contractuel	APN
Agent d'entretien	1		Contractuel	APN
Assistant agents de développement	2		Contractuel	APN
Assistant à la conservation	1		Contractuel	APN
Assistant à la logistique	1		Contractuel	APN

Dans le plan de gestion 2010-2014, compte tenu de la taille du parc (plus d'un million d'hectares) et du fait qu'il se trouve dans un écosystème forestier, les besoins en personnel de gestion ont été estimés à 200 personnes.

Recherche

Actuellement il n'y a aucun programme de recherche en cours. Mais le plan de gestion prévoit d'axer les futures recherches sur les thèmes suivants :

- cartographie de la végétation du parc (écomorphologie) et dynamique des formations forestières ;
- écologie des gorilles, des chimpanzés et des éléphants ;
- inventaire des activités socio-économiques des communautés riveraines (actualisation) ;
- étude sur la chasse de subsistance.

Les données issues des recherches antérieures qui se sont déroulées dans le parc sont disponibles pour les gestionnaires.

Moyens financiers

L'Etat est censé contribuer à hauteur de [40 millions FCFA](#) pour l'année 2011 (à partir du Fond Forestier). Des cofinancements étaient apportés par ECOFAC (à plus de 50% du budget annuel) et WWF.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Le plan de gestion prévoit un programme de gestion des feux de brousse avec une mise à feu tous les deux ans tout en préservant l'hétérogénéité des écosystèmes savanicoles en évitant les mises à feu répétitives aux mêmes endroits).

Le PdG précise que le suivi écologique portera sur le suivi du couvert forestier et des plantes envahissantes (*Mimosa pigra* et *Chromolaena odorata*) et le suivi des espèces phares (gorilles et grands mammifères utilisant les salines, les clairières et les bosquets), notamment du statut sanitaire de gorilles. Dans les faits, ce programme de monitoring n'est que partiellement mis en œuvre sur le terrain.

L'application de la loi

72 écogardes sont répartis en trois secteurs opérationnels et sont encadrés par le conservateur et ses 3 adjoints. Les agents assermentés sont le conservateur, les conservateurs adjoints les chefs de patrouille ainsi que tous les agents des Eaux et Forêt.

Les gestionnaires estiment que la connaissance des textes et règlements de base qui décrivent les principes du contrôle des activités illégales dans l'AP par le personnel de l'AP chargé de la surveillance devraient être renforcé.

En moyenne, 10 patrouilles mobiles sont effectuées mensuellement dans chacun des 3 secteurs. Entre janvier et mai 2011, 4 arrestations relatives à du braconnage d'éléphants ont eu lieu mais aucune d'elle n'a conduit à des sanctions, les délinquants ayant été remis en liberté provisoire. De plus, certaines zones de l'AP restent difficilement accessibles par les patrouilles de surveillance (forêt à marantacées) et le manque de moyens et la mauvaise collaboration avec les services juridiques locaux entravent sérieusement l'application de la loi dans l'AP.

Inventaires des ressources

Plusieurs inventaires ont été réalisés depuis les années 1990. Des données exploitables et récentes existent également mais nécessiteraient d'être complétées:

- 2005 : inventaire sur les éléphants et les grands singes réalisé par WCS. Les conclusions de cet inventaire soulignent que suite à des limites financières et matérielles, les données du monitoring sont éparées et peu exploitables en l'état. Pour le moment, elles n'ont pas encore été analysées dans l'optique de détecter des modifications de l'abondance des animaux, de l'intensité du braconnage ou de l'évolution de l'état de conservation du parc. WCS recommandait que ces données soient complétées et mises à la disposition d'une équipe pluridisciplinaire et indépendante sélectionnée par le gouvernement du Congo pour y effectuer des analyses statistiques approfondies et en tirer ainsi le maximum d'informations possibles, notamment sur l'évolution de la maladie Ebola ;
- 2006 : sondage sur les grands singes réalisé dans le cadre d'ECOFAC;
- 2008 : inventaire sur les éléphants et les grands singes dans la moitié sud du parc réalisé par WCS.

Il n'y a pas encore eu d'inventaire effectué sur l'habitat de l'AP.

Des études sur les activités socio-économiques des communautés riveraines de l'AP ont été réalisées en 1995, en 1998 et en 2010 par ECOFAC.

Gestion du personnel

Selon les gestionnaires impliqués lors de l'évaluation, il semble que certains profils du personnel

ne sont pas toujours adaptés à leur poste: les écogardes devraient au moins avoir le certificat d'étude primaire et élémentaire. Le personnel temporaire n'a pas non plus de qualification préalable.

Les écogardes ont reçu plusieurs formations de base : une formation en secourisme et connaissance du terrain en 2009, et une formation paramilitaire en 2011.. Certains d'entre eux ne sont pas encore assermentés et ne peuvent donc pas exercer pleinement leur fonction. Les salaires des écogardes pris en charge par l'Etat sont irréguliers et engendrent des dysfonctionnements au sein du personnel.

En dehors des écogardes, d'autres agents ont aussi bénéficié de formation, le responsable du volet SIG a été formé en 2009 sur le logiciel ArcGIS.

Gestion du budget

Les budgets des partenaires (ECOFAC et WWF) sont gérés selon leurs protocoles internes. Les partenaires soulignent cependant que la lourdeur des procédures pour le déblocage des fonds est une entrave majeure à la mise en œuvre de certaines activités.

Actuellement, les postes de dépenses budgétaires par ordre décroissant sont:

- La prise en charge du personnel
- La lutte anti braconnage
- Le suivi écologique
- L'entretien des infrastructures

Le budget actuel ne permet pas de couvrir toutes les activités programmées. et notamment certaines activités de surveillance, d'entretien des infrastructures, de recyclage du personnel, de soutien des activités génératrices de revenus et de recherche. A terme, il est prévu que les recettes issues de l'activité touristique contribuent au financement de certaines activités (entretien des pistes, des passerelles, toiture des bungalows, salaire des guides, cuisinier, achat de quelques équipements etc.) du parc.

Il est également prévu de mettre en place un fonds fiduciaire pour le parc Odzala Kokoua

Infrastructure et équipement

Base vie :

8 bureaux équipés, 19 habitations, 7 magasins et 8 lodges. Il y a également 2 stations de recherche.

Infrastructures d'aménagement de l'AP :

3 postes de contrôle, 5 miradors, 4 passerelles, 2 pistes d'atterrissage avion, hélicoptère, 1 hélicoptère et 4 infrastructures en location. 120 Km de piste dans les savanes du sud de l'AP.

Véhicules :

1 camion 4x4, 1 compacteur, 5 véhicules Station Wagon 4x4, 2 Pick-up 4x4, 2 motos, 8 pirogues + 2 coques métalliques, 6 Engins hors-bord,

Equipement : 2 groupes électrogènes. 6 radios, 19 GPS, matériel de bivouac.

Education et Sensibilisation

Les dernières actions ont eu lieu en février et juin 2011 et ont été réalisées par le projet ECOFAC avec l'appui de l'APN. 35 villages ont été concernés.

Le plan de gestion prévoit d'organiser des visites de l'AP par les populations locales (écoles, groupes de sages, ayants droits, etc.).. Dans le cadre de la mise en place du processus de gestion participative, il prévoit également l'organisation régulière (2 fois par an) de réunions de concertation au niveau local voire national impliquant tous les acteurs concernés par la gestion durable de l'AP. Ce plan de gestion précise que ces activités pourraient se faire en partenariat avec l'ONG INCEF (International Conservation Education Fund) spécialisée en éducation environnementale et basée à Brazzaville.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les interactions avec les institutions publiques ou privés installées en périphérie de l'AP restent anecdotiques.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Au niveau des communautés, il existe des associations de surveillance et de développement durable (ASDD) mais elles ne sont pas encore opérationnelles à l'heure actuelle.

Tourisme

Depuis le passage du virus Ebola en 2002-2003, le nombre de visiteurs a considérablement baissé. Aujourd'hui le taux de fréquentation atteint à peine 10 visiteurs par an. L'agence Kananga est un opérateur touristique qui intègre déjà l'AP dans la programmation de ses circuits. Un accord de partenariat la lie à l'AP pour une durée de 5 ans renouvelable

Le plan de gestion prévoit de développer le tourisme de vision ciblée sur les gorilles des plaines (observation directe dans les clairières ou par pistage des individus habitués à la présence humaine). Ces activités sont toujours au stade d'expérimentation plus d'une décennie après le début des activités.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil visiteurs

La capacité d'accueil du centre de Mboko était de 15 visiteurs et celui de Lobo de 10 visiteurs. Ces deux centres ne sont plus fonctionnels aujourd'hui.

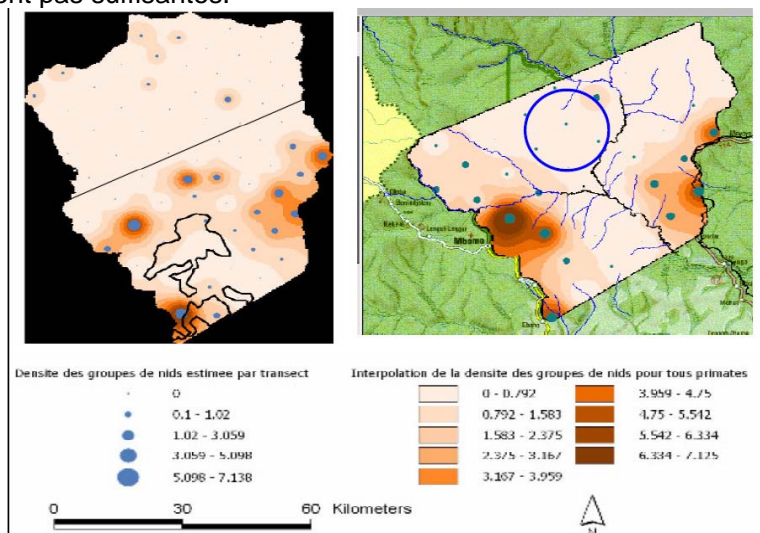
Droits et taxes

Quelques droits et taxes sont effectivement prélevés et 5% de ces revenus sont reversés à la sous-préfecture pour le compte des communautés riveraines (Cf article 25 du draft du règlement intérieur). 30% de ces prélèvements doivent également être reversés à l'AP via le Fonds Forestier.

Etat des lieux

Les espèces phares actuelles de l'AP sont l'Eléphant, le Gorille, le Chimpanzé, le Bongo, etc. Le Lion et l'Hylochère semblent avoir disparu aujourd'hui de l'AP (aucune trace n'a été trouvée depuis 2002).

Il est difficile d'estimer l'état réel de conservation de la biodiversité de l'AP car les données disponibles ne sont pas suffisantes.



Source : WCS Conga, mai 2009. Rapport d'inventaire des grands singes et des éléphants dans le parc national d'Odzala Kokoua. 24p.

Mais de façon globale, les gestionnaires estiment que les perturbations enregistrées n'ont pas d'effets significatifs sur les ressources de l'AP. Mais les cartes de distribution des nids de grand singes en 2005 (carte de gauche) puis en 2008 (carte de droite) mettent en évidence une zone (cercle bleu sur la carte de droite) où les grands singes étaient plus abondant en 2005 qu'en 2008.

De façon spécifique, le niveau de chasse des grands singes semble être faible au centre du parc (presque tous les signes de présence humaine enregistrés pendant l'inventaire de 2008 de WCS, se situaient aux alentours des routes ou des villages). Ainsi, on suppose que la disparition des populations de grands singes au centre et au nord du parc, puis le long de la rivière Mambili pourrait être causée par le passage du virus Ebola.

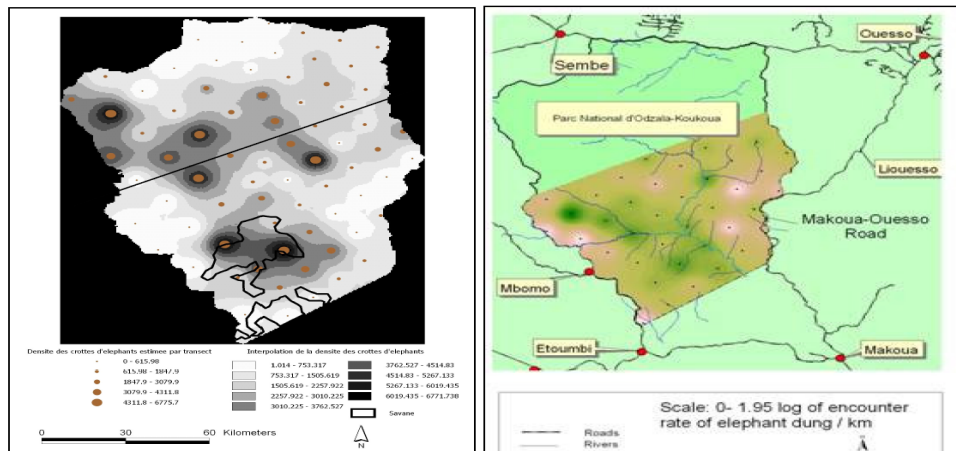


Fig. 11. Carte des transects et d'interpolation des crotes d'éléphant (gauche) 2005, (droite) 2008.

Source : WCS Conga, mai 2009. Rapport d'inventaire des grands singes et des éléphants dans le parc national d'Odzala Kokoua. 24p.

Les résultats du sondage de 2008 réalisé par WCS montrent que le parc contient encore d'importantes populations d'éléphants mais que leur répartition est fortement influencée par l'activité humaine et le braconnage. Les éléphants se trouvent loin des routes et des villages et se concentrent le long des rivières principales du parc.

Accès

Il existe quelques troubles politiques dans cette zone mais ils restent maîtrisables d'après les gestionnaires. Ces troubles ne gênent pas l'accès à l'AP par l'équipe de surveillance du parc. Par contre, l'AP est délimitée par plusieurs voie d'accès (routes, rivières) difficilement toutes maîtrisables par le système de surveillance actuellement en place (patrouilles mobiles et postes fixes) notamment à cause du manque de moyen humains, matériels, etc.

Retombées économiques pour les communautés

Les écogardes et le personnel temporaire de l'AP sont recrutés, en majorité, parmi les membres des communautés locales. En outre, ces communautés bénéficient d'une rétribution de 5% des droits prélevés par le parc. Compte tenu du montant annuel des droits prélevés, ces retombées demeurent dérisoires.

Les populations de cette zone sont très dépendantes des ressources naturelles pour leur autosubsistance. ECOFAC a toujours appuyé les initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés par le développement de l'apiculture, de la pisciculture, du métayage, de l'apport au groupement des boutures de manioc améliorées. Malheureusement, ces appuis n'ont pas cadré avec les attentes de ces communautés.